

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} FÉVRIER

LE BUDGET DES CULTES

Par 340 voix contre 180, la Chambre des députés a voté le budget des cultes.

Il se trouve ainsi maintenu en principe. Mais on aurait tort de voir dans le vote de la Chambre un gage de sagesse et de modération.

L'Assemblée qui a laissé sans protestation, abstraction faite de la Droite, se produire les théories spoliatrices de M. Pichon, un des jeunes lieutenants de M. Clémenceau, n'a pas été ramenée au sens politique et au respect du droit de propriété, même par les solides arguments et la patriotique éloquence de M^r Freppel. Or, ce n'est pas le piteux langage du président du Conseil qui pouvait provoquer de généreuses et équitables résolutions. M. Goblet, en effet, a sournoisement excité les appétits révolutionnaires tout en se donnant l'air de vouloir calmer les voraces montagnards. Ainsi que le dit l'*Autorité*, M. Goblet « est un chien à deux têtes comme le veau qu'on montre dans les foires : l'une est tournée vers les catholiques et mord, et l'autre vers les libres-penseurs et lèche. »

C'est le rapporteur, M. Andrieux, qui a mis en déroute la cohorte radicale, et rallié le clan opportuniste aux conclusions de la commission, conclusions prises à regret mais par prudence.

Voter la suppression du budget des cultes, a-t-il déclaré, c'est préparer des sièges électoraux à la droite, et perdre la République. M^r Freppel l'avait dit avant M. Andrieux, mais ce dernier siège à gauche et il révélait les secrets motifs de la commission.

Subsiste le budget des cultes, et soyons réels, ont murmuré tout bas beaucoup de républicains faisant taire leur haine antireligieuse ; et, cédant à la voix de l'intérêt personnel, les mêmes hommes qui avaient fait un succès de tribune à M. Pichon, l'impétueux seclaire, lui ont infligé la douche réfrigérante d'un scrutin qui a fait descendre

au-dessous de zéro le thermomètre de l'extrême-gauche.

Quant au ministère, il n'a pas obtenu un succès d'estime.

Les catholiques ne doivent aucune gratitude aux députés de la gauche, mais ils témoigneront avec nous leur vive et profonde reconnaissance à l'éminent prélat dont les courageux accents servent avec tant d'éclat la cause de l'Eglise et de la Patrie, et honorent la tribune française.

LOUIS D'ESTAMPES.

L'HORIZON EST NOIR

Les révélations faites au Parlement anglais méritent d'attirer notre attention. Le jeune lord Randolph Churchill, sorte d'enfant terrible, faisait partie du cabinet Salisbury ; le mois dernier il a donné sa démission et il apporte aujourd'hui des explications qui ont un intérêt général. Il lit les lettres qu'il échangeait en décembre avec le président du conseil. Ce procédé est plus ou moins correct ; mais ne nous arrêtons pas à ce détail. Lord Randolph Churchill, ministre des finances, est partisan de la paix ; on lui demandait des sommes destinées à préparer la guerre, il envoya sa démission.

Lord Salisbury, pour justifier ses demandes d'argent, écrivait le 22 décembre :

« L'horizon est bien noir sur le Continent, » et ce n'est pas trop s'avancer que de dire « qu'il y a bien des chances pour que la guerre éclate et à une date rapprochée, et la guerre une fois déclarée, nous ne sommes nullement sûrs de n'être pas entraînés à y prendre part. »

Lord Churchill regardait lui aussi la guerre sur le continent comme probable ; mais il voulait que l'Angleterre s'abstint d'y prendre part. Il répondait le même jour à lord Salisbury :

« Je crois être bien informé de l'état présent de l'Europe et je ne suis, que je sache, ni aveugle, ni indifférent aux pro-

» bilités d'un grand conflit entre les puissances européennes l'année prochaine.

» Une sage politique extérieure mettra l'Angleterre à l'écart des luttes du continent et la maintiendra étrangère aux querelles de l'Allemagne, de la Russie, de la France ou de l'Autriche. »

Ces révélations ont une extrême importance. Les ministres anglais sont, en effet, bien placés pour être exactement renseignés, et là, dans leur correspondance intime, ils dévoilaient leurs appréhensions communes. Ils différaient sur le rôle que doit jouer l'Angleterre dans le conflit, mais ils sont d'accord sur ce point : une guerre en 1887 est probable entre les puissances continentales. Pour nous, Français, c'est là le point essentiel.

Un mois s'est écoulé, les chances de guerre ont-elles diminué ? Non, hélas ! elles ont plutôt augmenté. Le différend bulgare n'est point réglé entre la Russie et l'Autriche ; l'hostilité de l'Allemagne contre la France s'est accentuée, et nous avons entendu au Reichstag M. de Bismarck parler à l'Europe entière des chances de guerre contre la France.

Les armements ont été poursuivis avec une activité fiévreuse, et aujourd'hui encore le télégraphe nous annonce que 72,000 réservistes allemands sont convoqués pour apprendre le maniement du nouveau fusil.

On peut interpréter comme on voudra les points de détail, mais l'ensemble général ne s'est pas modifié dans un sens pacifique et, à la fin de janvier plus encore qu'en décembre, lord Salisbury peut dire : « L'horizon est bien noir ! »

H.-A. MARTIN.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Une certaine émotion dans les couloirs parce que les ministres ont tenu un conseil extraordinaire. On croyait à des complications extérieures. Il s'agissait simplement de s'entendre pour combattre un amendement

de la droite tendant à la suppression du ministère des postes.

Un incident dans la salle des Pas-Perdus. Un journaliste de la Vienne, le sieur Rabuel, a souffleté M. Dreyfus qui a failli lui répondre par un coup de revolver lorsqu'on a arrêté sa main.

En séance, le crédit de 900,000 fr. pour le traitement des chanoines est rétabli par 304 voix contre 208.

Le syndicat de la presse parisienne est convoqué pour mercredi à l'effet de procéder à une enquête sur le fait signalé par le correspondant du *Journal de Bruxelles* que deux journalistes traitent la politique étrangère dans deux grands organes français seraient au service de M. de Bismarck.

Plusieurs journaux ont désigné les grands organes en question et même les journalistes visés ; mais nous croyons devoir garder le silence jusqu'à ce que l'enquête soit terminée, notre confrère M. Louis Teste, correspondant parisien du *Journal de Bruxelles*, ayant décliné la responsabilité de la correspondance adressée au journal belge.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Mayence au *Journal des Débats* les graves renseignements suivants :

« On est assez ému ici d'une nouvelle que la *Gazette de Cologne* a donnée avant-hier et qui est exacte : les jeunes gens, qui n'avaient pas été pris lors du tirage au sort des trois dernières années parce que l'effectif était au complet, et qui forment une catégorie analogue à nos hommes à la disposition, ont reçu l'ordre individuel de rejoindre leurs régiments le 14 février, et on ignore combien de temps ils resteront sous les drapeaux. »

Cette mesure est vivement commentée : c'est un moyen d'augmenter l'effectif qu'on s'accorde généralement à trouver inconstitutionnel. Mais qu'y faire ? Il est bon de remarquer que je n'ai pu trouver trace dans les journaux du décret ministériel appelant ces jeunes gens sous les drapeaux ; un sim-

86 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Léonce réfléchit encore un instant ; puis, tout à coup, il dit à Lentague :

- C'est convenu !
- Ah ! enfin !... Où faut-il opérer ?
- Ici, dans cette maison.
- Derrière ce mur ?
- Oui, un jardin à traverser... Tiens, viens ici. Ils reculèrent jusqu'à l'extrémité du boulevard.
- Regarde, fit Léonce en montrant par dessus le mur la maison habitée par Richard ; tu vois ces fenêtres éclairées, au second ?
- Oui.
- C'est là. Il y a un balcon.
- Autant dire une échelle... Qui est-ce qui perche là ?
- Une vieille femme et un jeune homme.
- Pas plus ?

- Non. Le jeune homme est vigoureux et pourra faire de la résistance.
- Sois tranquille, je m'en charge.
- Eh bien, alors, commençons tout de suite.
- Comme tu y vas ! On voit bien que tu n'as pas d'expérience. D'abord, il est trop tôt. Ensuite il faut des outils.
- Quels outils ?
- Tu verras. Viens.
- Pendant ce temps Iriel, resté en compagnie de Richard, recommandait à celui-ci de veiller avec soin sur la somme dont il se trouvait dépositaire.
- Quelles craintes voulez-vous que j'aie ? dit le peintre. Demain matin, je porterai cet argent à la Banque.
- Mais d'ici là ?
- D'ici là, que voulez-vous qu'il arrive ?
- Je ne sais pas ; mais l'homme d'affaires auquel vous vous êtes confié est un scélérat, capable de tout. Après une pareille déception...
- Je me moque bien de lui.
- Vous avez tort. A votre place, je veillerais.
- Richard traita ces appréhensions de peurs chimeriques, et se contenta d'enfermer les liasses de billets de banque dans un bahut qui encombrait son atelier, et dont il retira la clé.
- En ce cas, dit Iriel en s'éloignant, je ferai ce que vous refusez de faire ; je passerai la nuit à veiller : nos deux appartements se touchent.

- A votre aise ! fit Richard.
- Vers minuit, Léonce et Lentague revinrent boulevard Montparnasse, muets cette fois d'un grand paquet enveloppé de toile : c'étaient les outils. Ils examinèrent par dessus le mur de clôture la maison de Richard, et s'étonnèrent que l'une des fenêtres fût encore éclairée.
- A cette heure-ci ! fit Lentague. Mauvais signe. On se défie.
- Non, dit Léonce, je me rappelle bien, c'est dans l'appartement voisin.
- C'est égal, il y a là quelqu'un qui veille, et qui entendrait. Attendons.
- Léonce se résigna. Une patrouille passa. Ils se cachèrent derrière les arbres. Une, deux heures sonnèrent, et la lumière ne s'éteignait pas.
- C'est un coup manqué pour cette nuit, dit Lentague, demain nous reviendrons.
- Demain il sera trop tard.
- Tu crois ?
- Puisque je te dis que le magot sera déposé demain à la Banque.
- Ah ! diable !
- C'est maintenant ou jamais !... Et toi, qui te plains que les affaires ne vont pas, où trouveras-tu un coup comme celui-là ? Quatre cent mille francs !
- C'est vrai. Mais c'est chanceux.
- Allons donc, poltron !

- Je ne suis pas un poltron. Mais je te répète que c'est chanceux, et, en tout cas, il y aura du grabuge.
- Décidément, tu es trop de prudence pour un homme d'action.
- Écoute, dit Lentague, tu le veux absolument ? Soit ! Au moins ça vaut le coup.
- Il se baissa et se mit à délier son paquet. Puis il s'approcha doucement, suivi de près par Léonce, du mur du jardin.
- Et maintenant, dit-il, allons-y rondement.
- Devant eux se dressait un mur de dix pieds.
- Comment escalader cela ? fit Léonce.
- Enfant ! fit Lentague.
- Il avait tiré de son paquet une longue corde garnie de nœuds : à l'une des extrémités de cette corde était adapté un grappin composé de quatre crocs.
- Qu'est-ce que tu vas faire de cela ? demanda Léonce.
- Tu vas voir.
- Il lança le grappin par-dessus le mur, puis il tira doucement la corde. Elle fila la longueur d'un demi pied, puis elle s'arrêta : le grappin avait mordu. Lentague tira plus fort, se suspendit : la corde résista.
- Rien de commode comme ces treillages ! dit-il avec satisfaction, c'est ancré, Grimpe !
- Léonce grimpa.

ple ordre de la place a été remis à chaque individu de cette catégorie. Cette mesure a donné naissance à un bruit que rien n'est encore venu confirmer, mais qui n'en circule pas moins.

» On dit que les *Ersatz-réservistes* seraient aussi appelés sous les drapeaux le 4^{er} mars, au lieu d'attendre les manœuvres d'automne. Je ne vous donne cette rumeur que pour ce qu'elle vaut ; mais elle prouve que même les gens les plus sensés, ceux qui ne se laissent pas prendre à l'épouvantail français que le chancelier agite devant les électeurs, croient à la possibilité d'une guerre pour le printemps, se font à cette idée et ne la redoutent plus. »

Tandis qu'on gaspille à tort et à travers les ressources publiques, le gouvernement n'a même point la prévoyance d'entretenir nos palais nationaux. M. Barouille, député de la Mayenne, a demandé le rétablissement du crédit tel qu'il avait été reconnu nécessaire dans le projet budgétaire, pour l'entretien du palais de Versailles qui est dans un état déplorable de délabrement. Grâce à l'intervention de l'honorable député, le gouvernement a promis de demander, par une loi, un crédit suffisant pour les réparations d'entretien dont il reconnaît l'urgence.

Le *Figaro* croit savoir que M^{re} Di Pietro, actuellement Nonce à Munich, serait désigné pour remplacer M^{re} Di Rende à Paris.

M. Guillaumon, député du Rhône, et M. Maret, député du Cher, ont eu samedi une entrevue avec le ministre de la guerre au sujet des grèves des ouvriers cordonniers employés à la grande maison d'équipement militaire de Bourges.

Ils ont prié le ministre de rechercher s'il ne pouvait pas leur procurer du travail et ont insisté particulièrement sur la possibilité pour l'Administration de la guerre de confier aux ouvriers de Bourges la confection du nouveau type de bottes.

Le ministre a répondu qu'il examinerait la question en s'inspirant du désir d'être utile aux ouvriers et de sauvegarder les intérêts de l'Administration, sans blesser les droits résultant de contrats régulièrement approuvés.

LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Au Champ-de-Mars, on travaille activement aux fondations des fermes métalliques destinées à abriter les expositions diverses. Une centaine d'ouvriers terrassiers sont occupés au creusage des puits. Ce travail ne se pratique pas sans difficulté, car en creusant le sol les ouvriers découvrent à chaque instant des débris de maçonneries et de ferrailles qui avaient servi aux fondations des expositions antérieures.

Le nombre de puits actuellement ouverts est de deux cent cinquante. D'ici quelques jours, on y coulera du béton, puis on placera les piliers. On croit qu'avant le 4^{er} mai

— Pas mal pour quelqu'un qui n'en a pas l'habitude, dit Lentague en le regardant faire. Prends garde aux tessons de bouteille.

— Il n'y en a pas.
— Très bien. J'en ferai mes compliments au propriétaire.

Il grimpa à son tour. Il y avait, en effet, un treillage contre le mur ; ils s'en servirent comme d'une échelle pour descendre.

— On n'a pas plus d'attention ! fit Lentague.
Ils étaient dans le jardin. A quarante pas d'eux s'élevait la maison. Léonce la mesurait de l'œil.

— Et toujours cette lumière qui ne s'éteint pas, grommela-t-il.

— Elle ne s'éteindra pas, dit Lentague ; c'est un parti pris. Cela ne fait rien. J'ai pour principe de ne pas reculer. Travaillons.

Il tira la corde ; puis, se rapprochant du treillage, il se mit à couper avec une tenaille quelques fils de fer.

— Qu'est-ce que tu fais là ? demanda Léonce.
— Je prépare les moyens d'abordage.

Quatre ou cinq lattes se détachèrent. Il les adapta et les lia l'une au bout de l'autre avec des ficelles, de façon à former une longue perche. Puis ils traversèrent le jardin et s'approchèrent doucement de la maison, en s'éloignant le plus possible de la fenêtre éclairée. Lentague piqua l'un des crocs du grappin à l'une des extrémités de la

les travaux de fondation seront complètement achevés.

On remarque que depuis quelque temps on s'occupe beaucoup moins de la fameuse tour Eiffel. Cet édifice, qui devait porter à trois cents mètres au-dessus du sol la gloire de M. Goblet et de ses collègues, ne sera pas construit.

Le premier moment d'enthousiasme passé, on s'est demandé si cet échafaudage de famille pourrait être terminé pour l'ouverture de l'Exposition, en admettant qu'elle ouvre : ce qui est douteux. Or, il a été démontré par des hommes du métier que, pour élever la tour, il faudrait une dizaine d'années. Au fur et à mesure que monterait dans les airs cette construction baroque, les difficultés augmenteraient et le nombre des ouvriers serait forcément diminué. Les plaques de tôle et tous les matériaux nécessaires arrivés à pied d'œuvre devraient être montés par des appareils spéciaux ; l'agencement, le boulonnement de ces quantités de pièces exigeraient beaucoup de précautions, car le métal subit les influences atmosphériques : il se dilate sous l'action de la chaleur ; le froid produit l'effet contraire, et les boulons se briseraient.

C'est d'après ce rapport officieux que M. Lockroy a cessé de recommander à ses journaux de chanter sur tous les modes les beautés de la tour Eiffel.

UN SUCCÈS CONSERVATEUR DANS L'AVEYRON

Une élection au conseil d'arrondissement a eu lieu dimanche dernier dans le canton de Marcillac (Aveyron). L'Agence *Havas* n'en a pas communiqué les résultats aux journaux en même temps qu'elle communiquait les résultats d'autres élections cantonales qui paraissent favorables au gouvernement. L'élection de Marcillac n'est pas dans ce cas. Elle a donné une majorité de 244 voix au candidat conservateur, M. le docteur Albesby, contre M. le docteur Cabantous, candidat républicain (1,404 contre 1,193).

Ces chiffres sont d'autant plus intéressants que M. Cabantous était conseiller sortant ; que, par conséquent, c'est un siège gagné par les conservateurs ; qu'il avait été gagné déjà le 4^{er} août dernier ; que les républicains, n'ayant pas voulu accepter leur défaite, avaient fait annuler l'élection avec l'espoir d'intimider les électeurs ; et que ceux-ci, loin d'être intimidés, ont donné au conservateur, le 23 janvier, une majorité plus forte que le 4^{er} août (1,404 voix contre 1,193, au lieu de 1,215 contre 1,097).

La petite commune de Léguillac-de-Lanche, canton de Saint-Antier (Dordogne), vient d'être mise en émoi par l'arrivée inattendue de quatre anciens combattants de 1870.

Ces malheureux hommes, prisonniers de guerre, avaient été compromis dans une tentative d'évasion et condamnés pour ce fait à quinze années de forteresse chacun. Depuis 1871, ils n'avaient pu écrire en France.

perche, éleva celle-ci jusqu'à la hauteur du second étage, tâtonna un instant avec précaution, puis tira un coup sec : la perche vint seule. Le grappin était accroché à la rampe du balcon, et la corde à nœuds pendait jusqu'à terre.

— Grimpe ! fit Léonce.
— Diable !
— Est-ce que tu flancherais, par hasard ?
— Non. Tu vas voir.
Il empigna la corde, résolument.
— Tu sais ? dit Lentague, tu as le droit de te casser les reins, mais sans bruit.

Ils arrivèrent, l'un après l'autre, sur le balcon.
— Il faut voir d'abord de ce côté, dit Lentague en montrant la fenêtre éclairée.

— Tu crois ?
— Pardieu ! de deux choses l'une, c'est un malade qu'on veille ou un espion qui veille. C'est trop près. Il faut que cette fenêtre soit muette, aveugle et sourde. Rien de possible sans cela.

Ils filèrent le long du balcon, penchés extérieurement et se retenant à la rampe, de sorte que la grille de séparation ne pouvait les arrêter.

Léonce allait le premier.
— Tiens, les battants sont ouverts, dit-il.
— Bonne affaire ! murmura Lentague, avançons.

(A suivre.)

Il paraît que l'un d'eux, garde mobile de la Dordogne, fait prisonnier sous Orléans, était marié. Le croyant mort, même d'après les documents du ministre de la guerre, sa femme s'était remariée.

LE REBOISEMENT DES MONTAGNES

Chaque fois que nos régions montagneuses sont ravagées par des inondations, on est sûr de voir paraître dans la presse et ailleurs des projets gigantesques de travaux de reboisement et de regazonnement destinés, au dire de leurs auteurs, à remettre en valeur les sols improductifs, et surtout à régulariser la descente des eaux dans les rivières et à prévenir les calamités des inondations.

On s'occupe de ces projets pendant un mois. Au bout de ce temps, on n'y pense plus. — En voilà pour jusqu'à l'inondation suivante.

Aujourd'hui, c'est le cas de remettre sur le tapis la question des reboisements. — La direction des forêts, nous disent les journaux officieux, va enfin s'en occuper ! C'est très bien de sa part, assurément. C'est d'autant plus utile, qu'il s'agit de travaux, non à commencer, mais à continuer. Les lois de 1860 et de 1861 ont déterminé, il y a vingt ans, une série de travaux de ce genre qui ont produit de très bons effets dans les régions alpines et pyrénéennes et dans les Cévennes.

Malheureusement, la direction des forêts ne peut rien faire en ce genre sans de grosses sommes d'argent ; et elle ne peut ignorer que la République a traité nos finances comme l'inondation a traité nos vallées du Bas-Rhône, de la Durance et de l'Ardour. — L'Etat en est donc réduit à laisser en suspend les travaux commencés et menés à bien à la suite des lois que nous venons de rappeler. Tant que le budget extraordinaire et les constructions de palais scolaires mettront les caisses publiques à sec, les projets de reboisement seront à l'état de guitares.

On a parlé de recourir aux propriétaires en leur promettant des garanties et des encouragements de l'Etat, tels que dons de plants et de semis, exemption d'impôts pendant vingt ou trente ans, etc. — Nous ne contestons pas les bonnes intentions de ceux qui avancent ces propositions. Mais nous savons aussi que la propriété foncière ayant perdu toutes ses épargnes dans la crise actuelle, le temps est peu favorable pour l'engager dans des dépenses considérables dont le revenu n'est pas sûr et peut se faire attendre de longues années. — Il en résulte que la propriété privée n'est pas plus en mesure que l'Etat de réaliser les projets de reboisement à l'ordre du jour, pendant la République. Il en est de ce projet comme de cent autres. On ne peut songer à le réaliser que dans des temps meilleurs.

(Gazette des Campagnes.)

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — La *Germania* assure que les propositions prussiennes pour l'abrogation des lois de mai ont été adoptées au Vatican. La paix serait donc enfin conclue ; ce qui va donner une plus grande force à M. de Bismarck pour l'exécution de ses plans de politique générale.

— Le bruit court que l'Allemagne va construire des baraquements. Est-ce aussi pour le maniement des nouveaux fusils ? Le *Standard* cherche à envenimer la situation ; mais, sans partager l'effolement peu digne des boursiers, il est permis et il est sage de ne pas accepter sans réserves les explications des Allemands sur un fait qui n'a rien de pacifique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 janvier.
La physionomie générale du marché est un peu moins mauvaise quoique toujours très incertaine : 3 0/0, 79.70 ; 4 1/2 0/0, 108.

L'action du Crédit Foncier clôture à 1,350, les obligations foncières et communales ont un bon courant d'affaires, les capitaux de l'épargne s'y portent avec confiance sachant bien que la solidité de cette valeur n'est jamais et ne peut être ébranlée.

La Société Générale, malgré les mauvaises tendances du marché, maintient assez fermement ses cours. L'action cote 470, avec une légère tendance à une reprise.

Nombreuses demandes sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière qui offrent aux petits capitaux de l'épargne toutes les garanties désirables. On sait en effet que les ressources dont

elles disposent reposent sur des créances sur l'Etat ou sur des hypothèques sur immeubles en plein rapport.

Pas de variations sur l'action de Dépôts et Comptes courants à 601.25.

L'action de Panama se négocie aux environs de 396, les obligations sont bien tenues.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme, les variations des cours sont peu sensibles.

Nouvelles militaires.

Voici la liste des groupes de batteries d'artillerie territoriale du centre de l'Ouest qui sont convoqués pour le 4^{er} appel du printemps (21 mars au 2 avril) :

4^e régiment. — Le Mans (batteries et sections de munitions).

9^e, 10^e et 11^e régiments. — Châteauroux, Rennes, Nantes et Vannes.

12^e et 13^e régiments. — Limoges et Clermont-Ferrand.

17^e et 18^e régiments. — Montauban, La Rochelle et Bordeaux.

Le *Journal du Cher* nous apprend que, dans certain établissement militaire de Bourges, qui chômaît autrefois le samedi, on travaille aujourd'hui toute la semaine, douze heures par jour, et même la nuit, dit-on.

D'autre part, on annonce que l'administration de la guerre vient de commander à l'industrie privée 75,000 obus à la mélinite, représentant une valeur d'environ 8 millions. Les usines de notre région n'ont pas été oubliées dans la répartition de cette fourniture. On cite notamment la maison Brouhot, de Vierzon, parmi celles qui auraient reçu une commande, avec ordre de l'exécuter dans le plus bref délai possible.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

Le *Journal officiel* publie le tableau, par départements, des étrangers résidant en France, d'après le dernier dénombrement.

Le total des étrangers s'élève à 4,115,214.

Nous détachons du tableau officiel ce qui concerne les départements de notre région.

Le Maine-et-Loire, 897 étrangers ; l'Indre-et-Loire, 766 ; la Loire-Inférieure, 1,326 ; la Sarthe, 771 ; les Deux-Sèvres, 351 ; la Vendée, 153 ; la Vienne, 685 ; l'Ille-et-Vilaine, 1,415.

La Vendée est le département qui, après la Lozère (434), a le moins d'étrangers.

Les départements qui en ont le plus sont : la Seine, 243,529 ; le Nord, 305,525 ; et les Bouches-du-Rhône, 77,512.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE MAINE-ET-LOIRE

Dans son assemblée générale du 29 janvier, la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, réunie en assemblée générale, a procédé au renouvellement des membres de son bureau.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Président : M. Blavier, sénateur ;
Vice-présidents : MM. Daperrière et D^r Houbine ;

Secrétaire : M. A. Bouchard ;
Vice-secrétaire : M. de Capol ;
Archiviste : M. Barassé ;
Trésorier : M. P. Jamin.

M. A. Chénneau, vice-président sortant, ayant déclaré ne pas désirer voir renouveler son mandat, a été, par acclamation, nommé vice-président honoraire.

Le secrétaire : A. BOUCHARD.

Nous apprenons que M^{re} Lebec-Espigat, l'excellente chanteuse légère du Grand-Théâtre d'Angers, dont nous avons constaté à maintes reprises le succès sur notre scène, vient d'être engagée pour la saison d'été au Casino de Vichy.

M. Béchade (Abdon-Etienne), trésorier-payeur général à Melun (Seine-et-Marne), est nommé trésorier-payeur général à Nantes.

On sait que M. Béchade est l'un des anciens préfets de Maine-et-Loire.

Nous avons dit que le préfet des Deux-

Sèvres, M. Comolet, est mis en disponibilité sur sa demande.

On n'a pas oublié que c'est ce fameux préfet qui, la veille des élections d'octobre 1885, envoya des gendarmes dans toutes les communes pour faire annoncer au son du tambour, même la nuit, que les candidats conservateurs avaient été arrêtés pour leurs attaques mensongères contre le gouvernement à propos de la guerre du Tonkin. Inutile d'ajouter que ce n'était là qu'une indigne manœuvre électorale contre laquelle les candidats conservateurs ont vainement protesté.

On assure que M. Chevreul, l'illustre centenaire, vient de donner sa démission de directeur du Muséum d'histoire naturelle et de la Société nationale d'agriculture. On ajoute qu'il ne tardera pas à faire ses adieux à ses collègues de l'Institut et à se retirer près de son fils à Dijon.

UNE MORSURE D'HOMME. — La chambre des mises en accusation de la Cour d'Angers a renvoyé devant le Tribunal de simple police correctionnelle le nommé Bougrin, de Trélazé, prévenu de coups et blessures sur le sieur Riou, mort du tétanos, après avoir été mordu au pouce. Les médecins légistes n'ont pas établi que la mort ait été causée exclusivement par cette morsure.

QUATRE ENFANTS JUMEAUX

On écrit de Pouillé, canton d'Ançenis, à la date du 26 janvier :

« Hier, à deux heures de l'après-midi, la nommée Marie Hardy, femme de Julien Blin, âgée de vingt-huit ans, a mis au monde quatre enfants du sexe masculin. Ces enfants ont été portés à l'église et y ont reçu le baptême; mais, dans la nuit, ils sont décédés.

» M^{me} Blin avait eu deux filles le 16 mai dernier. Ainsi, dans cet intervalle de huit mois et dix jours, elle a mis au monde six enfants. »

INSTITUTEURS LAÏQUES

Il existe dans le département de la Vendée une école laïque publique qui a été substituée récemment, contre le vœu des populations, à l'école congréganiste jusqu'à communale. Le prétexte allégué pour décommuniquer l'école des Frères était que le directeur n'avait pas suffisamment surveillé l'un de ses adjoints qui s'était permis de frapper un enfant.

Or, un sous-maître de l'école laïque a frappé dernièrement un enfant avec une telle brutalité que le sang a jailli abondamment pour donner des inquiétudes au père de l'écolier.

On le voit, le fait est identique. Logiquement, on devait appliquer la même pénalité. Nous disons logiquement et non équitablement, car en toute équité le directeur d'une école ne peut être rendu responsable, et à plus forte raison le principe de l'enseignement, de la faute commise par un adjoint en dehors de tout contrôle. On devine

bien qu'il n'en a pas été ainsi. Le sous-maître a été déplacé. Déplacé seulement, vous entendez bien.

Voilà comment l'on entend aujourd'hui l'égalité et la liberté. Un maître congréganiste exerce des sévices très légers et très mérités sur un enfant, on ferme l'école. Un maître laïque frappe brutalement et jusqu'au sang un écolier, on l'envoie en frapper d'autres ailleurs.

Les habitants du chef-lieu de canton où ces faits se sont passés savent apprécier ces inégalités de procédés, et ils le feront sentir par leurs votes à la première occasion. On nous affirme que ces faits ne se sont pas passés bien loin des Herbiers. (Vendée.)

LE PRIX De la viande de boucherie

Plus nous allons, et plus la crise agricole s'agrandit et devient aiguë.

La dépréciation du prix du blé est un fait accompli, mais voilà que le cours des animaux de rente, de travail ou d'élevage suit la même pente, et on le voit diminuer avec chaque marché.

Ainsi, aujourd'hui, une paire de bœufs gras qui, il y a deux ans, se vendait 4,800 francs, a bien du mal à être livrée aux prix de 4,400, 4,450, 4,200, 4,250 francs au maximum.

Pour les bœufs de travail, c'est la même chose. Les veaux mâles d'élevage, qui valaient 180 à 200 francs la pièce, se vendent couramment 60, 80 et 120 francs au maximum. De sorte que, aujourd'hui, le fermier qui achète une paire de bœufs maigres fait tout simplement, quand il la revend fin gras, un échange d'argent. Il revend entre 4,400 et 4,250 francs ce qu'il a acheté entre 4,400 et 4,250 francs; il en est pour sa nourriture et il a pour tout bénéfice le fumier, mais de bénéfice argent, point, et les animaux de rente ne peuvent plus boucher le trou fait à l'épargne du métayer par la dépréciation du prix des céréales.

Les animaux gras se vendent mal, il va de soi que la diminution du prix des veaux d'élevage est proportionnelle à la diminution du prix des animaux de rente. De cette façon le métayer perd de tous les côtés à la fois: sur son blé, sur son élevage, sur son engraissement.

Qu'est-ce qui profite de tout ce que perd le métayer?

Le boulanger et le boucher; en effet, ni le prix du pain, ni celui de la viande ne sont en rapport avec les prix de la consommation.

Ne nous occupons que de boucherie pour aujourd'hui, et voyons ce qui se passe.

Nous avons déjà dit quelle était la baisse subie par les animaux gras, baisse qui varie entre 33 et 44 0/0. Pour le mouton, c'est absolument la même chose, la dépréciation est au moins égale à celle du bœuf, si elle ne la dépasse.

La boucherie a-t-elle diminué pour cela le prix de la viande de mouton?

Pas du tout. La livre de mouton se vend toujours 1,30, 1,20 ou 0,90 c., selon la catégorie, soit en moyenne 1,13, alors que la viande sur pied s'achète à un prix trois fois plus bas.

Le bœuf, poids vif, est vendu par le producteur, depuis 0,70, 0,75 et 0,80 le kilog., selon que l'animal est plus ou moins fin gras.

La boucherie revend le bœuf payé 0,70, 0,75 ou 0,80 : 1,40, 2 fr. ou 2,80 selon la catégorie soit, en moyenne et en chiffres ronds, 2 fr. le kilog.

Il nous semble que l'écart qui existe entre le prix d'achat et le prix de vente laisse une assez jolie marge à tout ce qui se peut grouper sous la rubrique frais généraux et bénéfice net.

Quand un boucher a débité un bœuf ou un mouton, aux prix que nous venons d'indiquer, il doit lui rester quelque chose dans la main, et ce quelque chose doit être un sac de pièces de cent sous, ou nous n'y connaissons rien.

Le boucher, nous dira-t-on, n'a point boutique ouverte pour le plus grand plaisir du consommateur. D'accord: du moment que le boucher est assujéti à tous les aléas du commerce, on ne saurait lui en vouloir de calculer le bénéfice net, même de façon qu'il lui donne la fortune à la fin de sa carrière.

Mais, en ce moment, le grand tort du commerce de la boucherie ne serait-il pas précisément d'attirer un peu trop la couverture de son côté, et de mettre trop à rançon et le producteur et le consommateur?

Deux victimes, c'est beaucoup trop; une serait déjà de trop, surtout quand cette victime est l'agriculteur; mais enfin, le consommateur de la ville, c'est-à-dire la famille ouvrière, n'a cure de ce qui se passe entre la production et la boucherie; il ne sait qu'une chose, c'est qu'il paie très cher, ce que l'écho d'alentour lui répète être acheté très bon marché, et cela lui rappelle, à lui, consommateur, que les pouvoirs publics ont en mains une loi des 19-22 juillet 1791 qui est toujours existante, et qu'il serait peut-être bon d'appliquer, si M. de la boucherie continuent d'abuser de la situation. (Journal de Maine-et-Loire.) A. B.

Les Chinois dit-on, ont inventé un supplice qui consiste à priver le patient de tout sommeil; ceux qui sont sujets aux insomnies savent combien la privation de sommeil est pénible; aussi croyons-nous être utiles à beaucoup de personnes en publiant la lettre suivante, légalisée par les autorités: Marquette (Nord). Ma femme souffrait depuis dix ans d'un violent point de côté, qui lui faisait passer bien des nuits sans sommeil, assise sur son lit, tellement la douleur était forte. Moi, j'avais une inflammation du bas-ventre et pas d'appétit; nous avons fait usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 et depuis lors nous sommes presque guéris; ma femme ne souffre plus du tout. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Guidez père.

OPINION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Dans son cours aux étudiants en médecine de Paris, M. le Professeur DEBOVE a prouvé que les maladies de poitrine débutent presque toujours par une bronchite, par un rhume négligé, affecté

lions favorables à la vie du microbe, insecte microscopique qui a été découvert, l'an dernier, par le professeur Koch (un poitrinaire a des milliers de microbes dans les poumons). On sait que pour faire mourir rapidement ce microbe il faut suivre le nouveau traitement par les Dragées Russes dont l'authenticité absolue est garantie par le gouvernement français.

A la suite d'un traité passé avec un de nos producteurs les plus importants de Camembert, près Vimoutiers (Orne), l'ÉPICERIE CENTRALE peut vendre actuellement ces fromages à 0 fr. 60 cent. pièce.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

MARDI 1^{er} février 1887,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

Distribution :

Wilhem MM. Bailly.
Lothario Neveu.
Laërte Guernoy.
Frédéric Stervanov.
Jarno Piquet.
Un valet Bouvier.
Aloysius Henrien.
Antonio Constant.
Philine M^{me} Lebœc-Espigat.
Mignon Guilbert.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Marché de Saumur du 29 Janvier 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	42 50
Blé nouveau (l'hect.)	—	— Luzerne 50k.	40 —
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	17 —	— de lin. 50k.	— —
Halle moyenne, 77k.	16 59	Foin (la charr.) 780k.	70 75
Seigle 75k.	11 —	Luzerne — 780k.	60 65
Orge 65k.	11 —	Paille — 780k.	40 45
Avoine 50k.	9 —	Amandes en c. 50k.	— —
Fèves 75k.	11 —	— cassées 50k.	— —
Pois blancs 80k.	24 —	Cire jaune 50k.	190 —
— rouges 80k.	20 —		
Colza 100k.	18 —	Chanvres 1 ^{re} qualité,	
Chenevis 50k.	—	les 53 k. 500	44 —
Farine, culas. 157k.	49 —	— 2 ^e — — — — —	42 —
Huile de noix. 50k. 125	—	— 3 ^e — — — — —	40 —

Cours des Vins

BLANCS (2 hect. 30)

Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité 115 à 120
Ord. environs de Saumur	1 ^{re} qualité 90 à 95
Saint-Léger et environs	1 ^{re} qualité 75 à 80
Le Puy-Notre-Dame	1 ^{re} qualité 70 à 78
La Vienne	65 à 70

ROUGES (2 hect. 20)

Souza et environs	1 ^{re} qualité 125 à 130
Champigny, 1886	1 ^{re} qualité 125 à 130
Id. 1884	1 ^{re} id. 240 à 250
Varrains, 1886	120 à 125
Varrains, 1884	1 ^{re} qualité 150 à 200
Bourgueil, 1886	1 ^{re} qualité 120 à 125
Id.	2 ^e id. 200 à 300

CIDRE DE BRETAGNE

La barrique 38 à 40 fr.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{ar}, 409, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ar}.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BILLET DE LOGEMENT

La séparation fut presque gaie, mais elle eut un moment solennel; André s'agenouilla devant le vieillard :

— Père, donnez-moi votre bénédiction !

Le vieillard étendit ses mains tremblantes sur la tête de son fils adoptif :

— Je serai plus fort ainsi, dit celui-ci en se relevant.

Il embrassa Geneviève; il détacha de sa main une petite bague, un anneau d'or que lui avait donné sa mère et le passa au doigt d'Annette.

— Gardez-le, dit-il, jusqu'à ce que je revienne le chercher.

A son tour, la jeune fille remit au jeune soldat une bague d'argent :

— Gardez-la, fit-elle, cela vous portera bonheur, je vous attendrai...

André sortit, ému et joyeux, de cette ferme où il était entré si triste; puis il prit la route de Versailles.

Pierre, Geneviève et Annette montèrent sur une petite éminence et le conduisirent du regard jusqu'au tournant de la route. Lorsqu'il eut complètement disparu à leurs yeux, ils rentrèrent chez

eux le cœur rempli d'espérance, envoyant à l'absent toutes leurs pensées et tous leurs vœux.

VIII

Après la guerre, la Commune !

Quand tout fut terminé, André reçut un congé définitif. Il obéit à sa première pensée : il retourna dans son village prier sur la tombe des chers morts, pour leur dire qu'il allait retrouver une nouvelle famille et appeler, du haut du ciel, leurs bénédictions sur l'union projetée.

Lorsqu'il eut rempli ce pieux devoir, il s'occupa de réaliser son petit héritage. La vente produisit une somme assez rondelette, qui lui permit d'égaliser l'apport de sa fiancée et d'accomplir un vœu qu'il avait formé au fond de son cœur.

Il fit exhumer la dépouille mortelle de ses parents, qui fut transportée au cimetière de Nogent.

— Là, du moins, disait-il dans la pieuse simplicité de son âme, nous serons tous réunis, et je pourrai, de temps en temps, aller m'entretenir avec mes chers morts.

Une cérémonie funèbre eut lieu à cette occasion. Geneviève et Annette y assistèrent; puis André vint à la ferme, la joie au cœur d'avoir accompli un devoir.

Le jeune homme fut installé dans la chambre qu'avait jadis occupée Marcel, et il reprit bravement son ancien métier de cultivateur. Pierre le

guidait et agissait avec lui comme si rien ne s'était passé; sa raison sommeillait toujours.

Le soir, à la veillée, Pierre s'endormait. Alors André racontait à Geneviève et à Annette quelques épisodes du siège de Metz. Ce qui l'avait le plus impressionné avait été la capitulation et la remise des drapeaux aux Prussiens. André racontait avec des larmes dans la voix cette lamentable histoire.

— Le jour où il fallut se rendre, dit-il, on sonna la fanfare, on battit aux champs comme aux plus beaux jours.

« — Au drapeau! cria l'officier.

» Nous sortîmes de nos gourbis en rampant. Quelle journée! Il pleuvait; le ciel semblait pleurer. Ce n'était plus comme à Borny, comme à Gravelotte, comme à Saint-Privat; il faisait beau temps ces jours-là; pour la capitulation de Metz, c'était bien le jour des pleurs, c'était bien la veille des morts.

» Aux sons de la fanfare joyeuse, nous essayons de courir; ô déception, nos forces nous trahissent... nous n'avions pas mangé depuis deux jours; nous nous regardons et nous voyons nos faces blêmes; nos jambes fléchissent et la pluie, pluie fine qui tombe toujours, nous fait gretoter et pâlir encore.

» — N'est-ce pas, mes enfants, dit le colonel, que vous ne voulez pas leur donner notre drapeau.

» — Non, non! que d'autres rendent le leur, nous, nous le gardons.

» Et chacun se précipite pour en saisir un lambeau. Il est bientôt déchiré en mille pièces.

» Oh! la besogne était facile; les balles de l'ennemi avaient déjà fait la moitié de l'ouvrage...

» Nous pleurons tous.

» Le lendemain nous défilions devant nos vainqueurs; mais chacun de nous avait son morceau de drapeau sur la poitrine.

Et André montrait deux petits chiffons de soie salis qu'il conservait comme une relique. C'était une des miettes du drapeau.

(A suivre.)

O. MICHON.

Rafle nocturne.
Une escouade de gardiens de la paix arrêta un noctambule déguenillé. On trouve dans ses poches un couteau, deux casse-tête et l'indivisible pince-monde.

— Qu'est-ce que vous faisiez là ?
— Je cherchais un moyen d'équilibrer mon budget.

Une belle-mère a intenté un procès au mari de sa fille.

Le président à l'inculpé :
— Votre profession ?
L'inculpé, d'un air morne et d'une voix éteinte :
— Gendre !

Études de M^{es} Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e CHASLES, notaire à Angers.

Vente aux Enchères Publiques

Sur conversion de saisie immobilière,
DE DIVERS

IMMEUBLES

LE VIEUX CHATEAU

Propriété du Pinpéan

AVEC SES DÉPENDANCES

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, parc, grande et petite avenues, terres et vignes,

Plusieurs autres propriétés, terres labourables, prés, vignes, bois et landes,

Le tout situé communes de Grézillé et de Chemellier.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Paul Robin, expert-comptable à Angers, agissant en qualité d'administrateur séquestre de la succession de dame Louise Baudron, veuve de feu M. Grégoire Bordillon, en son vivant propriétaire, rue Tarin, 31, à Angers, sur M. Urbain-Pierre Cailleau, propriétaire et expert à Grézillé, et par jugement en date du 18 novembre dernier, le Tribunal civil de Saumur a ordonné la conversion de la saisie en vente volontaire, par devant M^e CHASLES, notaire à Angers, après l'accomplissement des formalités légales.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e CHASLES, notaire sus-nommé :

Pour les Immeubles situés commune de Grézillé, à la mairie de cette commune, à midi, les **Dimanches 6 et 13 février 1887** ;

Et pour les Immeubles situés commune de Chemellier, à la mairie de cette commune, à midi, les **Lundi 14 et Mardi 15 février 1887, et jours suivants, s'il est nécessaire.**

Ces Immeubles seront mis en vente en **91 lots**, sur la mise à prix totale de..... **185,230 fr. 63**

Saumur, le 18 janvier 1887.

Pour extrait : **Louis ALBERT.**

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A AFFERMER

En bloc ou en détail, au gré des amateurs,

Pour entrer en jouissance en 1887,

Le dimanche 27 février 1887, à 4 heures,

En la Mairie de St-Lambert-des-Levées,

La Ferme de la Gagnerie

Occupée par le sieur Meschine-Raguin,

Située communes de Saint-Lambert, Vivy et Allonnes ;

Comprenant : bâtiments, terres et prés, le tout contenant environ 29 hectares 66 ares 24 centiares.

Une grande partie des terres à la porte de Saumur peut être cultivée en jardins.

On pourra traiter, avant le jour indiqué, en s'adressant à M. GURNEY-VEAU, propriétaire au château de la Salle, près Montreuil-Bellay, ou à M^e PINAULT, notaire. (63)

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

A LOUER

Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve Antoine Porrou. (69)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888, GRANDE MAISON

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (50)

VOLIERE GARNIE

A Vendre

S'adresser rue d'Alsace, 43, Saumur.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Scimes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :

Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnois ;

Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ;

Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier. 12 (6 cuillers et 6 fourchettes). 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka). 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).

6 (porte-couteaux). 2 (1 louche et 1 cuillère à lait). 2 (1 sucrier et 1 théière). 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 98.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	79 50	79 60	Est	287 50	777 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	514 50	512 50
3 % amortissable	83 40	83 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1220	1230				Ville de Paris, oblig. 1855-1860	521	530
3 % (nouveau)	103 60	103 90	Midi	1127 50	1125	— 1865, 4 %	523 25	525	Midi	389 50	390
4 1/2 % (nouveau)	168	168 20	Nord	1530	1542 50	— 1869, 3 %	409	409	Nord	392	390
Obligations du Trésor	507 50	505	Orléans	1315	1313 75	— 1871, 3 %	395	394	Orléans	391	391
Banque de France	4220	4220	Ouest	877 50	875	— 1875, 4 %	520	519	Ouest	388 50	387 50
Société Générale	460	462 50	Compagnie parisienne du Gaz	1452 50	1450	— 1876, 4 %	515	516	Paris-Lyon-Méditerranée	388	388 75
Comptoir d'escompte	1030	1030	Canal de Suez	1975	1975	Bons de liquid. Ville de Paris	523	524	Paris-Bourbonnais	388	389 50
Crédit Lyonnais	550	547 50	C. gén. Transatlantique	497 50	500	Obligations communales 1879	479	475	Canal de Suez	584	583
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1345	Russe 5 0/0 1870	100 50	101 50	Obligat. foncières 1879 3 %	477	474			
Crédit mobilier	253 75	255				Obligat. foncières 1883 3 %	376	374 75			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 06	6 33	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 33	4 16	8 34	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	Saumur(état)	»	8 10	12 09	»	3 18	5 34	»
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	10 45	Nantilly	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	»	7 29	9 10	11 11	Montreuil(a)	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	11 30	NoyantMéon.	»	8 59	12 59	»	4 04	6 38	11 45
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 45	9 40	11 5	Chât.-d-Loir.	»	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32
— (dép.)	»	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	»	7 56	9 50	12 5								
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	12 6								
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52													
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	»	12 12													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 49
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Méritré	3 31	7 35	9 53	2 1	3 52	7 50	11 13
Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varenes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 42
La Chapelle	»	9 9	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	4 26	9 23	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11	11 43

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.